



Comité de suivi

Programme de Coopération Interreg V

Mayotte - Union des Comores

2014-2020

03 octobre 2016

Conseil départemental

Discours de Monsieur Mohamed SIDI, Vice-Président du Conseil Départemental de Mayotte

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Représentant de la Commission européenne

Monsieur le Représentant de l'Ambassade de France aux Comores

Madame la Représentante de l'Ambassadeur délégué à la coopération dans l'Océan indien

Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues,

Messieurs les Présidents des Conseils consultatifs

Messieurs les Présidents des Chambres consulaires

Monsieur le Représentant de la Région Réunion

Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités respectifs,

Je suis particulièrement heureux de vous accueillir, ici, au sein du Conseil départemental, pour le premier Comité de suivi du Programme de Coopération INTERREG V Mayotte-Union des Comores pour la période 2014-2020.

Je voudrais tout d'abord vous transmettre les excuses du Président du Conseil Départemental de Mayotte,

Monsieur Soibahadine IBRAHIM RAMADANI, retenu par les événements sociaux au Port de Longoni.

Je veux remercier l'ensemble des acteurs, la Préfecture, le corps diplomatique des deux pays, la Commission européenne pour avoir su créer de manière remarquable les conditions qui ont permis l'approbation du Programme.

Et, plus largement les personnalités ici présentes qui oeuvrent à renforcer l'esprit de partenariat équilibré entre les deux territoires.

Ce Programme de coopération constitue une formidable opportunité qui va permettre de traduire dans la réalité la logique de co développement de Mayotte et de l'Union des Comores.

Aussi, je ne peux que regretter l'absence de l'Union des Comores aujourd'hui.

A l'heure où le Président des Comores attire de nouveau l'attention de l'Assemblée générale de l'ONU sur la question de « Mayotte », il est, pour ma part, important de remettre les femmes et les hommes au coeur de la logique de coopération.

Notre avenir est commun au sein de ce même espace, le Canal du Mozambique. S'il est vrai que nos trajectoires sont différentes de par l'expression populaire, la culture, le patrimoine terrestre et maritime que nous

avons en partage, en somme les liens qui nous unissent, sont des atouts considérables pour le développement harmonieux de nos deux territoires.

Replacer les femmes et les hommes au coeur de la logique de développement, c'est ouvrir de nouvelles perspectives aux forces vives, à la jeunesse, qui animent nos régions:

- en créant des opportunités pour nos entreprises par le renforcement de la connaissance mutuelle, en développant des filières qui trouveront des relais de croissance au sein de nos marchés respectifs, propice à la création d'emploi
- en améliorant l'accessibilité maritime et aérienne en faveur d'une meilleure circulation des hommes, des services et des marchandises
- en réduisant la vulnérabilité des populations par la mutualisation des efforts en matière de santé, de secours et de gestion des risques.
- en favorisant l'accès à l'enseignement en mobilité dans cet espace transfrontalier.

Doté de 14 millions d'euros dont 1 million au titre de l'engagement du Département pour la période, le Programme de Coopération INTERREG V Mayotte-Union des Comores est l'outil pertinent pour le soutien, par l'Union européenne, de la dynamique engagée par les

institutions, les collectivités, le réseau universitaire et d'éducation, le monde des entreprises, les ONG et le tissu associatif.

Il est également un instrument de renforcement du dialogue. En effet, la coopération transfrontalière vise à résoudre des problèmes communs recensés conjointement. Et, les projets devront répondre aux principes directeurs définis dans le règlement:

- d'associer les bénéficiaires des deux pays
- de l'élaboration et la mise en oeuvre en commun
- de la dotation en effectifs et le financement commun.

Il nous appartient, différents acteurs de la coopération, d'utiliser toutes les possibilités offertes telles que l'éligibilité de 30% des dépenses dans le pays tiers et la combinaison FED-FEDER pour en maximiser les effets.

Je salue, la qualité du travail effectué par les services de la Préfecture et ceux du Département qui a permis de la convergence des points de vue sur l'ensemble des questions soumises à notre appréciation dans nos travaux d'aujourd'hui.

Cette convergence doit trouver son prolongement dans une démarche conjointe, avec vous Monsieur le Préfet. Je reste convaincu de la nécessité non seulement d'une vision commune mais aussi de solutions communes. La concertation approfondie, la mise en cohé-

rence de nos actions respectives sont les lignes directrices de la politique de coopération renouvelée du Département.

Ce comité de suivi représente donc le lieu d'un dialogue poussé et d'une meilleure efficacité d'actions où prévaut l'intérêt général au bénéfice des populations.

Je vous remercie.